

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 312

AMENDEMENT

présenté par
Mme Gruet, M. Tryzna et M. Neuder

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une information loyale et complète du patient. Sur un sujet où la décision est définitive, il est indispensable que les mots employés ne laissent place à aucun malentendu. Nommer explicitement le suicide assisté et l'euthanasie permet d'éviter toute ambiguïté.